

# COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VÔGE VERS LES RIVES DE LA MOSELLE

Arches - Archettes - Bellefontaine - Dinozé - Hadol - Jarménil  
La Baffe - Pouxoux - Raon-aux-Bois - Uriménil - Xertigny

## COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 23 Novembre 2011 à URIMENIL

### Nombre de membres :

- Afférents au Conseil municipal : 36
- Présents : 31

Date de la convocation : 14/11/2011

**Présents :** M. EYMARD Philippe, Mme GEROME Nadine, Mme CUNY Marielle, M. DELOY Guy, M. MAROT Joël, M. THOMAS Michel, M. RABU Jean Louis, Mme MOTSCH Suzanne, Mme PILLOT Noëlle, M. COLIN Roger, Mme VAUTRIN Andrée, M. CARITEAU Jean-Pierre, M. MAIRE Philippe, M. PICOCHÉ François, M. HUC André, M. LAGARDE Daniel, M. CANADAS Stéphane, M. JEANDON Luc, M. HATIER François, M. LEROY Philippe, M. ROUSSEL Michel, M. HUROT Michel, M. GARION Eric, Mme GRIMILLOT Patricia, Mme ARNOULD Nicole, Mme MARCOT Véronique, M. LAPOIRIE André, Mme GERARD Pierrette, M. ALEXANDRE René, M. LAVEZ Francis, M. LA VAULLEE Henri.

### Pour information :

Excusé(s) ayant donné procuration : M. MARTIN Miguel à Mme GEROME Nadine, M. GEORGES Jean Michel à Mme PILLOT Noëlle, M. NOEL Philippe à M. EYMARD Philippe, M. SCHMIDT Frédéric à M. HUROT Michel, M. REMY Daniel à M. M. LA VAULLEE Henri.

Excusé(s) : M. PAGELOT Dominique.

Le 23 Novembre 2011 à 20 heures 30 minutes, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à URIMENIL sous la présidence de EYMARD Philippe, Président.

Monsieur Michel THOMAS a été nommé secrétaire de séance.

Après appel et avoir constaté que le quorum est atteint, le Président déclare la séance du Conseil communautaire ouverte à 20h30. Il remercie Monsieur le Maire de URIMENIL pour son accueil.

### Documents remis aux délégués :

- Programmation de développement local 2012
- Fréquentation des déchetteries de Arches et Xertigny
- Statistiques du Relais Assistantes Maternelles au 18/11/11
- Décisions modificatives – Budget général et budget assainissement

Le compte rendu du dernier Conseil est approuvé à l'unanimité.

Le Président propose d'ajouter d'un point à l'ordre du jour : Crèche Sucre d'Orge – Subvention.

Le conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés, accepte d'ajouter ce point à l'ordre du jour.

## **1. NOMENCLATURE M14**

La C2VRM n'est pas obligé de passer à une présentation fonctionnelle. Aucune délibération ne s'impose donc. Il faudra juste développer quelques comptes.

## **2. DECISION MODIFICATIVE N°2 : BUDGET GENERAL**

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **DECIDE** d'effectuer les modifications suivantes sur le budget général 2011 :

### Section de fonctionnement

DEPENSES			RECETTES		
COTE	INTITULES	MONTANT	COTE	INTITULES	MONTANT
60622	Carburants	400.00	7331	Taxes enlèvement OM	2 731.00
6135	Locations mobilières	-1 000.00	74832	Attribution du FDTP	34 700.00
616	Primes d'assurance	1 000.00			
6232	Fêtes et cérémonies	-500.00			
6251	Voyages et déplacements	500.00			
6261	Frais d'affranchissement	1 300.00			
627	Services bancaires et assimilés	315.00			
6283	Frais de nettoyage des locaux	-1 015			
6411	Personnel titulaire	-310			
6475	Médecine du travail	310			

73911 6	Reversement sur F.N.G.I.R.	2 215.00			
73911 8	Autres reversements de fiscalité	2 731.00			
022	Dépenses imprévues	31 485.00			
	<b>TOTAL</b>	<b>37 431.00€</b>		<b>TOTAL</b>	<b>37 431.00 €</b>

#### Section d'investissement

DEPENSES				RECETTES			
OP	CPTE	INTITULES	MONTANT	OP	CPTE	INTITULES	MONTANT
	164 1	Emprunt en euros	400.00				
	020	Dépenses imprévues	-400.00				
13	231 8	Autres immobilisations corporelles en cours	-90 842.00				
13	231 2	Terrains / Cours d'eau	90 842.00				
14	231 8	Autres immobilisations corporelles en cours	-2 517.00				
14	231 2	Terrain	2 517.00				
25	205	Concessions et droits similaires, brevets, licences, ...	1 160.00				
25	218 4	Mobilier	-1560.00				
25	218 8	Autres immobilisations corporelles	600.00				
25	231 3	Constructions	-200.00				
26	218 1	Installations générales, agencements et aménagements divers	8 000.00				
36	231 3	Plateforme technologique Feuillus	-8 000.00				
		<b>TOTAL</b>	<b>- €</b>			<b>TOTAL</b>	<b>- €</b>

### **3. DECISION MODIFICATIVE N°1 : BUDGET ASSAINISSEMENT 2011**

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **DECIDE** d'effectuer les modifications suivantes sur le budget assainissement 2011 :

#### Section de fonctionnement

DEPENSES			RECETTES		
CPTE	INTITULES	MONTANT	CPTE	INTITULES	MONTANT
654	Pertes sur créances irrécouvrables	1 000.00			
022	Dépenses imprévues	-1 000.00			
	<b>TOTAL</b>	<b>- €</b>		<b>TOTAL</b>	<b>- €</b>

#### Section d'investissement

DEPENSES				RECETTES			
OP	CPTE	INTITULES	MONTANT	OP	CPTE	INTITULES	MONTANT
33	2318	Autres immobilisations corporelles	-6 000.00				
33	2315	Installations, matériel et outillage techniques	6 000.00				

45	2318	Autres immobilisations corporelles	- 499 022.0 0			
45	2315	Installations, matériel et outillage techniques	499 022.0 0			
92	2031	Frais d'études	- 15 000.00			
92	2111	Terrains nus	15 000.00			
92	2318	Autres immobilisations corporelles	- 51 900.00			
92	2315	Installations, matériel et outillage techniques	51 900.00			
		<b>TOTAL</b>	<b>- €</b>		<b>TOTAL</b>	<b>- €</b>

#### **4. TARIFS ASSAINISSEMENT 2012**

Après avoir entendu l'exposé du Président, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Communautaire :

- **DECIDE** de fixer comme suit le montant de la redevance d'assainissement dès les prochains relevés de compteurs, soit :

Pour la collecte :

- abonnement de 3 €H.T. par mois (soit 36 €H.T. par an)
- **collecte : 0,74 €H.T. le m3**

Pour le traitement :

- Commune de Dinozé : le montant est fixé par le contrat entre le S.I.A. et la Lyonnaise des Eaux France qui gère la station d'épuration de Golbey, montant indicatif pour le 2ème semestre 2011: 0,6752 €H.T. + Part syndicale : 0.0030 €H.T./m3
- Commune de Hadol : 0,95 €H.T. le m3
- Commune de Uriménil : 0,30 €H.T. le m3
- **Commune de Xertigny : 0,30 €H.T. le m3**

Tarifs auxquels il convient d'ajouter la redevance Agence de l'Eau, dite « modernisation des réseaux de collecte » : tarif notifié par les agences de l'eau concernées.

#### **5. ADMISSION EN NON VALEUR : BUDGET GENERAL**

Après en avoir délibéré et à la majorité des membres présents et représentés, avec deux abstentions (Mme CUNY et M. LAVEZ), le Conseil Communautaire admet en non valeur la somme totale de 403.20 €TTC.

#### **6. ADMISSION EN NON VALEUR : BUDGET ASSAINISSEMENT**

Après en avoir délibéré et à la majorité des membres présents et représentés, avec trois abstentions (Mme CUNY, M. LAVEZ, et M. LA VAULLEE), le Conseil Communautaire admet en non valeur la somme totale de 583.67 € HT.

#### **7. DEVELOPPEMENT LOCAL : PROGRAMMATION 2012**

Suite à la consultation de l'ensemble des communes, Monsieur le Président propose la programmation 2012.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil communautaire approuve la programmation 2012 du contrat particulier de développement local avec le Conseil Général des Vosges et autorise le Président à signer les documents correspondants à cette programmation 2012.

#### **8. PLAN D'AIDE AUX CRECHES ASSOCIATIVES : AVENANTS POUR 2012**

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Communautaire approuve les avenants à ces conventions avec les structures associatives « Parapluie des Petits » et « Boutchou », approuve l'avenant à la convention de financement avec la CAF, autorise le Président à signer ces avenants et dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2012.

#### **9. CONTRAT DE RIVIERE : ETUDES COMPLEMENTAIRES**

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Communautaire

- **ACCEPTTE** d'attribuer une contribution financière à l'Etablissement Public Territorial du Bassin Saône et Doubs, animateur de la démarche, en compensation des frais engendrés pour la mise en œuvre :

- de l'étude qualité des eaux superficielles des bassins versants Saône Amont, Apance et Coney, à hauteur de 3 658 euros TTC,
  - de l'étude hydrogéomorphologique sur le bassin versant du Coney, à hauteur de 2 430 euros TTC,
- Cette contribution, validée lors de la réunion du 1er décembre 2009 à Monthureux-sur-Saône, est calculée sur la base des critères suivants :
- 50% de la population de la collectivité vivant sur le territoire du contrat,
  - 25% du linéaire de berges de la collectivité intégré au territoire du contrat,
  - 25% de la surface de bassin versant de la collectivité intégrée au territoire du contrat.
- **DONNE** tout pouvoir à son Président pour représenter la Communauté de Communes et signer toutes pièces administratives nécessaires à la mise en place de cette démarche,
  - **DIT** que les crédits correspondants sont inscrits au budget général, section investissement, à l'article 20417 opération 33.

## **10. INDEMNITE AU TRESORIER**

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Communautaire demande le concours du Receveur pour assurer des prestations de conseil, accorde l'indemnité de conseil au taux de 100% pour l'année 2011 et dit :

- que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel précité et sera attribuée à M. CHASSARY Christian, Receveur de la Communauté de Communes, soit pour l'année 2011 à 497.71 €brut,
- qu'en aucun cas l'indemnité allouée ne peut excéder une fois le traitement brut majoré 150.

## **11. CRECHE SUCRE D'ORGE : SUBVENTION**

Le Président rappelle que la C2VRM verse une subvention d'équilibre à l'association Sucre d'Orge pour la gestion du multi accueil à Pouxoux. Dans le cadre de cette convention, la C2VRM comble le déficit de l'association. Dans le cadre de la revalorisation de la convention collective, la CAF a décidé de verser une aide exceptionnelle pour aider les structures associatives et ainsi leur permettre de reconstituer de la trésorerie.

Compte tenu des motivations de cette aide et du fait que la CAF lors du Comité de Pilotage du 26/09/11 a pris la décision de ne pas l'intégrer dans le décompte de la régularisation 2010, le Président propose de ne pas tenir compte de cette aide exceptionnelle dans les comptes de résultats 2010 pour le calcul de la subvention d'équilibre.

Après en avoir délibéré et à la majorité des membres présents et représentés, avec quatre contre (M. LAGARDE, M. LAPOIRIE, M. CANADAS et M. ALEXANDRE) et quatre abstentions (Mme MARCOT, M. RABU, M. HUROT et M. SCHMIDT), le Conseil Communautaire dit que la subvention exceptionnelle de la CAF pour l'année 2010 ne sera pas intégrée au compte de résultat dans le cadre du calcul du montant de subvention d'équilibre allouée à l'association Sucre d'Orge.

## **12. Information aux délégués dans le cadre de l'article L5211-10 du CGCT (Délégation au Président)**

- Adhésion à ASTER - Médecine du travail.
- SAFEGE : étude de fonctionnement des réseaux, temps sec et temps de pluie.

## **13. Informations sur les organismes intercommunaux auxquels adhère la CC**

Le Président donne la parole aux représentants de la Communauté de Communes au sein d'organismes intercommunaux auxquels adhère la C2VRM.

## **14. Informations diverses**

Monsieur le Président fait le point sur les réunions passées et à venir, ainsi que sur les animations et interventions du Relais d'Assistants Maternelles.

## **15. Date et lieu du prochain conseil**

RAON AUX BOIS le 21 décembre 2011

La séance est levée à 21H40.

La Secrétaire  
M. THOMAS Michel

Le Président  
Philippe EYMARD